



« ISLAMOPHOBIE » ET THÉORIE DU COMLOT

“ISLAMOPHOBIA” AND CONSPIRACY THEORY

« La paranoïa est un virus qu'il suffit de transmettre dans de bonnes circonstances pour qu'il se développe tout seul... ».

Maxime Chattam.
Romancier français.

RÉSUMÉ

La propagande islamiste prospère sur un sentiment de déclassement, d'injustices, de frustration et d'exclusion, dans un contexte familial défaillant et de rejet par/de la société. Sa forte attractivité repose également sur un sentiment victimaire exploitant tous les poncifs de « l'islamophobie » et de la théorie du complot dont elle serait victime.

Cette surenchère victimaire sur fond de paranoïa collective est considérée comme un leurre destiné à égarer les uns, et un moyen destiné de rassembler les autres, en désignant des boucs-émissaires. Ces confusions et amalgames conduisent aussi à brouiller la réalité statistique et sociologique ainsi que le débat public sur ce sujet.

MOTS-CLÉS

Islamophobie, complotistes, conspirationnisme, antisémitisme, surenchère victimaire.

ABSTRACT

Islamist propaganda thrives on a feeling of downgrading, injustices, frustration and exclusion, in a failing family context and rejection by / of society. Its strong attractiveness is also based on a sense of victimhood exploiting all the clichés of “Islamophobia” and conspiracy theory of which it is said to be the victim.

This exaggeration of victimhood against a background of collective paranoia is a decoy designed to mislead some and bring others together, by designating scapegoats. These confusions and amalgamations also confuse statistical reality and public debate.

KEYWORDS

Islamophobia, complotism, conspiracy, antisemitism, victimization.





INTRODUCTION

L'association *Entr'Autres*(1) identifie cinq types de discours composant le substrat de l'idéologie islamiste : le communautarisme, l'identitarisme, l'antisémitisme, le complotisme et le victimisme. Ces cinq types de discours seraient alimentés par quatre phases successives de ressentis que sont le sentiment de blessures réelles ou imaginaires, le sentiment de préjudice et d'injustice, le sentiment d'humiliation, pour aboutir sentiment de revanche. La soif de revanche peut être positive, avec réussite sociale à la clé, ou négative, avec passage à l'acte transgressif. C'est ce qu'observe également Fethi Benslama : « A des jeunes qui manquent d'estime d'eux-mêmes, qui ont le sentiment d'être ravalés, de ne rien valoir, d'être « un déchet », comme me l'a dit l'un d'entre eux, on propose non seulement la reconnaissance d'avoir subi un préjudice, mais d'être un élu de Dieu, méconnu de lui-même et des autres... ».(2)

LA THÉORIE DU COMLOT

La théorie du complot et ses ramifications conspirationnistes et victimaires relèvent d'une mécanique persécutrice systématisée qui serait alimentée, du point de vue islamiste, par une certaine conspiration mondiale hostile à l'islam. Les conspirateurs ou persécuteurs sont désignés pêle-mêle : Américains, Sionistes, croisés, Juifs, Illuminati, francs-maçons, Musulmans modérés, laïcs, réunis sous le vocable de « mécréants, kouffars, impies, apostats ou renégats », selon les cas. Dans cette logique persécutrice, les futurs boucs émissaires sont des « persécuteurs » qu'il faut impérativement éliminer dans un réflexe défensif de survie.

À propos du document de propagande intitulé « Appel à la résistance islamique mondiale », (3) Gilles Kepel observe : « Il se veut une sorte d'Histoire universelle de l'affrontement entre l'islam, source du Bien éternel, et l'impiété, où les Américains et les sionistes constituent l'aboutissement d'un axe du Mal transhistorique commençant avec le maléfice des chrétiens « croisés » et des juifs, les uns et les autres ayant falsifié leurs Écritures qui annonceraient que l'Islam scellerait la Révélation, terme d'un complot mondial décrit *ad nauseam* usant de tous les poncifs de l'antisémitisme ».(4)

(1) *Entr'Autres*, association spécialisée dans la prise en charge de personnes radicalisées, diaporama, Nice, 2015.

(2) F. Benslama, op. cit, p. 55.

(3) A. Moussab Al-Souri, « Appel à la résistance islamique mondiale », publication internet, décembre 2004.

(4) G. Kepel, *Terror et martyre. Relever le défi de civilisation*, Paris, éd.

Le conspirationnisme, se présente comme le récit concurrent de ceux des médias officiels, des élus et de toutes les autres sources considérées comme mensongères.

Il consiste à attribuer abusivement l'origine d'un événement à un complot perpétré par un groupe de conspirateurs. « Bien sûr, tout est dans le « abusivement ». Il n'y a aucune preuve, jamais. Le problème des conspirationnistes c'est qu'ils véhiculent des faits et des accusations avec beaucoup de liberté ».(5)

La théorie du complot et du « conspirationnisme islamophobe » sont les principaux « carburants idéologiques » qui alimentent le sentiment victimaire ressenti par la majorité des individus radicalisés. Le premier « avantage » qu'offre le conspirationnisme aux recrues de l'islamisme intégriste, c'est une explication du monde simpliste, revue et corrigée par le prisme déformant d'une vision binaire du monde et de la société. « C'est une manière de refuser la complexité du monde. C'est aussi un facteur d'excuse sociale. La conspiration est une manière d'expliquer pourquoi vous avez échoué. Grâce au conspirationnisme vous avez échoué non pas à cause de vos faiblesses, mais parce que des gens vous empêchent de développer ce que vous méritez ».(6)

Pour Kamel Daoud la théorie du complot dédouane également le monde arabe de ses responsabilités : « Cela devient usant et minable, cette «mossadisation» de nos monstruosité. C'est trop facile et trop commode. C'est le Mossad.(7) Ce sont les Juifs, les Israéliens, les Américains, etc. Et nous, notre si glorieuse innocence est responsable de quoi ? Notre pleurnichard statut de victime mondiale n'est donc coupable de rien ? Cette obsession du Mossad, du Juif, de la CIA a trouvé son engrais sur Internet et fleurit aujourd'hui en vastes champs cérébraux ».(8)

Sophie Mazet explique que : « le soupçon permanent est précisément la marque des complotistes qui se croient plus lucides que les autres, refusant d'être « dupes », comme si les choses n'étaient jamais ce qu'elles semblaient être. Cette forme de scepticisme total et systématique permet clairement de repérer un discours conspirationniste ».(9) Ainsi les personnes qui croient aux théories du complot ont l'impression de ne pas se faire abuser car elles réfutent

Champs Actuel, 2009, p. 186.

(5) R. Reichstadt, « ConspirationWatch, l'observatoire du conspirationnisme et des théories du complot », observatoire des radicalités politiques, Society n° 27, mars 2016, p. 27.

(6) M. Foulot, Society n° 27, mars 2016, p. 29.

(7) Mossad : services secrets israéliens

(8) K. Daoud, « Daech est en nous », *Courrier international*, 104 mars 2015, p. 58-59.

(9) S. Mazet, « Manuel d'autodéfense intellectuelle », Robert Laffont, 2015, p. 68.



en bloc et de manière catégorique tout ce qui vient des médias ou d'ailleurs. C'est un mécanisme de pensée qui repose sur les bases fragiles de l'entre soi et de la méfiance. De ce point de vue, les théories et discours reposant sur le complotisme, le conspirationnisme, l'antisémitisme, le « victimarisme » et les visions eschatologiques du monde apparaissent comme de puissants vecteurs de la radicalité.

Ils sont d'ailleurs référencés dans les indicateurs de risque de basculement vers la radicalisation, du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation.(10)

ACTES RACISTES, « ISLAMOPHOBES » OU ANTIMUSULMANS ?

Si les islamistes utilisent et manipulent tous les ressorts du sentiment victimaire, alimentés par le complotisme et le conspirationnisme, ils exploitent aussi « l'islamophobie » à des fins qui peuvent se révéler contre-productives. Pour Bernard Godard, le terme « islamophobie » est apparu au Royaume-Uni, en 1997, dans un contexte électoraliste.(11) La Fondation Britannique Runnymede(12) décrit le phénomène comme « l'ensemble des positions fermées contre l'islam » qui consiste à considérer, par exemple, que « l'islam est monolithique », ou qu'il est une « religion inférieure ». Vincent Geisser,(13) en donne une définition plus large. Pour lui, le terme recouvre aussi bien les actes antimusulmans que les discriminations à l'égard des personnes d'origine Musulmane. Cette définition très large ne permet pas de déterminer si c'est la religion qui est visée ou bien l'origine ethnique de l'individu. Bernard Godard précise que le parti des Indigènes de la République,(14) lui-même censé lutter contre les discriminations à l'égard des personnes issues des anciennes colonies, opère la jonction avec l'Islam : « dans sa dernière campagne, il prétend lutter contre « la négrophobie et l'islamophobie ». À mon avis, le terme est devenu trop vague, et les partisans du « tout-islamophobe » n'ont rien à y gagner... Il faudrait enfin, que

certains responsables Musulmans (ou non Musulmans) cessent d'agiter le chiffon rouge de « l'islamophobie » à tout instant, par exemple lors de la publication de caricatures sur l'islam. Si l'on ramène toujours tout à cela, on ne peut plus parler de rien. ».(15)

Pour éviter les confusions, les amalgames et la surenchère, des uns et des autres, une convention-cadre a été conclue le 17 juin 2010, entre le ministère de l'Intérieur et le Conseil français du culte Musulman (CFCM) qui prévoit la mise en œuvre d'un « suivi statistique et opérationnel des actes hostiles aux Musulmans de France ». Ce suivi statistique ne recense que les faits matériellement constitués et concernant les profanations de cimetières, les dégradations volontaires contre des mosquées ou les insultes contre des Musulmans.

L'unité de compte est la plainte et ne porte que sur des faits ou actes antireligieux, excluant ainsi la dimension ethnique et le caractère raciste de l'agression.

Ce nouvel outil de recensement des actes antimusulmans permet aux autorités d'avoir un outil de recueil identique à celui mis en œuvre pour la communauté israélite.

En 2002, le ministère de l'Intérieur avait conclu une coopération avec le Conseil représentatif des institutions juives de France et le service de protection de la communauté juive (SPCJ) permettant de comptabiliser les actes antisémites. C'est pour les mêmes raisons, qu'une convention semblable a été signée avec le CFCM.

Cependant, tous les courants de l'islam de France ne se reconnaissent pas dans le CFCM, en particulier le courant salafiste qui est représenté, entre autres, par le CCIF (collectif contre l'islamophobie en France). Ce collectif est une association loi 1901 qui produit des enquêtes, sondages et statistiques controversés.

Quoi qu'il en soit, depuis 2010, un bilan des atteintes aux édifices religieux et aux sépultures, perpétrés à l'encontre des religions chrétiennes, israélites et musulmanes est effectué régulièrement entre les instances religieuses et le ministère de l'Intérieur.

Les statistiques concernant le vandalisme de sites religieux, de lieux de cultes et de cimetières, donnent la répartition suivante :

Années	Sites chrétiens	Sites Musulmans	Sites israélites
2010	522	57	42
2011	527	50	44
2012	543	84	40
2014	673	64	70
2015	807	136	50

Source : Rapports CNCDH 2012 et 2015.(16)

(10) Site internet du SG/CIPDR. « Les Indicateurs de basculement ».

(11) Entretien B. Godard, « Islamophobie et crainte d'une islamisation de la France », *La Croix*, 9 novembre 2010.

(12) La Fondation Runnymede est un centre de réflexion Britannique. www.runnymede.trust.org/uploads/publications/pdfs/islamophobia.

(13) V. Geisser, *La nouvelle islamophobie*, Paris, La Découverte, Coll. « Sur le vif », 2003.

(14) « Parti des Indigènes de la République ». Mouvement communautariste dont l'objectif est de construire une force politique indigène autonome, capable de peser sur l'évolution de la société française et sur les politiques publiques. Indigènes-république.fr.

(15) B. Godard, *La Croix*, op. cit.

(16) Rapport de la Commission nationale consultative des droits de



Cette répartition a conduit un chercheur de la CNCDH aux déductions suivantes : « Ce que l'on peut déduire de cette comptabilité est que, face aux actes antireligieux, le culte chrétien est le plus touché en nombre, le culte israélite est le plus affecté en proportion et le culte musulman le plus touché en progression ».(17)

Quant aux statistiques relatives à la délinquance à caractère raciste, elles sont fournies par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

Lorsque des faits de nature raciste, crimes ou délits sont portés à la connaissance de la police ou de la gendarmerie, ces deux institutions constatent les faits et enregistrent la plainte. Ces plaintes sont centralisées dans un fichier dénommé TAJ (traitement des antécédents judiciaires), via les logiciels de rédaction de la procédure (LRPPN, logiciel de rédaction de la procédure de la police nationale et LRPGN, logiciel de rédaction de la procédure pour la gendarmerie nationale).

Le SSMSI assure la centralisation, le traitement et la diffusion des données relatives à la criminalité et la délinquance.(18) Les infractions pénales à caractère raciste sont divisées en deux catégories par le SSMSI. La première catégorie est dénommée « Actions ». Il s'agit des agressions physiques dont la liste est la suivante : les homicides, les attentats et tentatives d'attentats, les incendies, les dégradations et les violences et voies de fait, quelle que soit l'ITT (interruption temporaire totale de travail), dont le mobile est raciste.

La seconde catégorie est dénommée « Menaces ». Elle comprend les propos, gestes menaçants et démonstrations injurieuses, les inscriptions, les tracts et les courriers à caractère raciste.

<i>Les actes antimusulmans</i> (19)	Année 2014	Année 2015
Actions	55	124
Menaces	12	78
<i>Les actes antisémites</i> (20)	Année 2014	Année 2015
Actions	241	207
Menaces	610	601
<i>Les actes à caractère raciste</i>	Année 2014	Année 2015
Actions	101	103
Menaces	577	694

l'Homme. « La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie ». Paris, La documentation Française, 2012, p. 132-149. Rapport CNCDH, 2015, p. 465.

(17) I. Kersimon et J.-C. Moreau, *Islamophobie, la contre-enquête*, Paris, Plein Jour, 2014, p. 159.

(18) Décret n° 2014-1161 du 8 octobre 2014. Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), alimente le site www.interieur.gouv.fr/Interstats en publiant tous les mois une « note d'analyse conjoncturelle ».

(19) Rapport CNCDH 2015, op. cit., p. 455.

(20) Rapport CNCDH 2015, op. cit., p. 450.

Bien qu'ils soient officiels et publics, ces chiffres sont critiqués et rejetés par les milieux islamistes qui considèrent que les médias comme les autorités administratives prêtent une oreille trop attentive à l'antisémitisme et ne font pas suffisamment état de la réalité statistique « islamophobe ».

C'est pourquoi ils ont créé le CCIF (collectif contre l'islamophobie en France) qui produit des rapports et des statistiques « orientés et militants », en écho aux statistiques des deux autres religions. Pour la propagande islamiste victimaire, « l'islamophobie » apparaît comme une aubaine voire un « mal nécessaire ». Plus il y a d'islamophobes et d'actes islamophobes, plus les musulmans se sentiront rejetés par les non-Musulmans, plus il sera aisé, selon les islamistes, de les « récupérer » dans les filets du durcissement idéologique.

Le concept « d'islamophobie » apparaît donc à la fois comme un outil de surenchère et comme un leurre de nature à égarer les responsables et décideurs publics. Ainsi un fait divers concernant le port du burkini sur les plages françaises (Villeneuve-Loubet près de Nice, septembre 2016), devient un motif propre à alimenter le concept « d'islamophobie » et surtout un coup médiatique réussi pour le salafisme politique. Thomas Bouvatier note, à propos de cet incident : « Le fait divers est d'autant plus détestable que la France, qui était alors vue comme la patrie victime du terrorisme islamiste, est devenue aux yeux du monde la patrie de l'islamophobie. Comme le souligne Gilles Kepel, le CCIF a cherché délibérément à voler le statut de victime aux Français, en mettant en scène le port du burkini sur la plage de cette même ville meurtrie. De victime la France devenait coupable ».(21) Le but était d'attirer l'attention et de créer un élan de soutien, selon une logique victimaire, au profit du courant fondamentaliste. À la différence des statistiques du CFCM, les chiffres du CCIF reposent sur des faits déclaratifs mêlant des actes antireligieux aux actes racistes et à la discrimination, mélangeant toutes sortes de faits, de nature à créer une certaine confusion dans les esprits.

Dans cette optique il est difficile de savoir quelle est la proportion d'infraction pénale touchant les personnes en raison de leur origine ethnique et celle touchant uniquement au fait religieux. En effet les statistiques officielles ne font pas état de l'appartenance culturelle, ethnique ou religieuse des victimes d'actes de violences racistes. On sait seulement si le chiffre des infractions à caractère raciste est en hausse ou en baisse sans que l'on puisse dire qu'elle est l'origine ethnique la plus

(21) T. Bouvatier, *Petit manuel de contre-radicalisations*, Paris, Puf, 2017, p. 73.



concernée. Il n'existe pas de statistiques ethniques dans le domaine pénal.

La CNCDH suggère d'ailleurs, à ce sujet, quelques améliorations possibles après avoir constaté « qu'une approche communautariste de la lutte contre le racisme peut, en effet, faire le jeu d'instrumentalisations à des fins victimaire... La liste des actes faisant l'objet d'une attention particulière de la part du ministère (de l'Intérieur) pourrait être complétée au-delà des seuls actes antisémites ou antimusulmans. Il pourrait être envisagé de distinguer les actes ciblant les personnes d'origine africaine, des collectivités d'outre-mer, ou d'Europe de l'Est ».(22)

Les enquêtes de victimisation pourraient aussi contribuer à affiner les données officielles relatives à la répartition des actes racistes par milieux culturels ou ethniques.

Ainsi, bien que les chiffres concernant les agressions antimusulmanes soient partagés par le CFCM et le ministère de l'Intérieur, ils sont contestés par le courant salafiste qui considère qu'ils sont sous-estimés.

Concurrence ou surenchère victimaire, les méthodes visent à mélanger des faits sans rapport entre eux, conduisent peu ou prou à induire en erreur les uns et les autres sur la réalité statistique victimologique. D'autant qu'ils sont propagés par capillarité : sur Internet et les réseaux sociaux et s'entrecroisent pour rendre plus efficace le « bourrage de crâne ».

Outre l'amalgame et l'utilisation à des fins victimaire de « l'islamophobie », Pascal Bruckner, observe que ce concept est souvent brandi tel un délit d'opinion, pour faire taire toutes velléités de critique ou de réforme de l'Islam, en particulier par son courant le plus radical. « Double ambition donc : faire taire les Occidentaux coupables de trois péchés capitaux, la liberté religieuse, la liberté de penser, l'égalité entre les hommes et les femmes. Mais surtout forger un outil de police interne à l'égard des musulmans réformateurs ou libéraux qui osent critiquer leur confession et en appellent à un changement du code de la famille, à la parité entre les sexes, au droit à l'apostasie, à la conversion ou encore à la possibilité de « dé-jeûner ».(23)

Au 1^{er} février 2017, la DILCRAH (délégation interministérielle de lutte contre le racisme, l'antisémitisme

et la haine anti-LGBT) fait état « d'un net recul » des actes racistes, antisémites et antimusulmans de - 44,7 % en 2016 par rapport à 2015, soit 1125 actes et menaces contre 2032 en 2015. Les actes antimusulmans seraient en baisse de - 56,7 % et les actes antisémites de - 58,5 %.(24)

CONCLUSION

Certains spécialistes considèrent « l'islamophobie » comme une véritable imposture contre la laïcité. Elle est utilisée comme une arme de protection du dogme islamiste par les uns, alors que d'autres y voient « le nom d'une blessure narcissique inversée en rancœur ».(25) Quoi qu'il en soit, les confusions et amalgames induits par la théorie du complot et la surenchère victimaire ne peuvent masquer à long terme la réalité des faits.

Dans le même temps, ces stratégies visant à manipuler les individus pour les dresser les uns contre les autres seront probablement très délicates à « déconstruire ». De même qu'il ne sera pas aisé de « déradicaliser » certains individus fanatiques, embrigadés par une idéologie reposant pour l'essentiel sur la désinformation et la manipulation mentale.

Les agissements des islamistes sont fermement condamnés par la communauté musulmane de France qui souffre des risques de confusion liés à une « pratique subversive » de l'islam par une minorité malintentionnée. En avril 2018, une trentaine d'imams ont signé une tribune pour dénoncer l'antisémitisme et le terrorisme d'une poignée d'individus se réclamant de leur foi. Ils sont indignés en qualité de citoyens français et de « musulmans paisibles, qui souffrent de la confiscation de leur religion par des criminels ».(26) ■

(22) Rapport CNCDH 2015, op. cit., p. 80.

(23) P. Bruckner, *Un racisme imaginaire. Islamophobie et culpabilité*, Grasset, 2017, p. 36.

(24) www.gouvernement.fr/dilcrah.

(25) P. Bruckner, *Un racisme imaginaire. Islamophobie et culpabilité*, Grasset, 2017, p. 53.

(26) www.nouvelobs.com/societe. « Antisemitisme-terrorisme-30-imams-indignes-veulent-s-engager-contre-la-radicalisation » in *Nouvel Obs*, le 24 avril 2018.